

CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Première – Deuxième – Troisième convocation

Madame la Conseillère,
Monsieur le Conseiller,

Conformément aux articles L1122-11 et L1122-12 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui se tiendra **le mardi 24 juin 2025 à 20h30** à la salle du Conseil (Rue de la Station, 27).

Ordre du jour

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications & informations diverses - Prise d'acte
3. Comptes communaux pour l'exercice 2024 - Décision
4. Modification budgétaire n°01/2025 - Décision
5. Rapport des rémunérations - Exercice 2024
6. Assemblée générale ordinaire d'ENODIA
7. Assemblée générale ordinaire de RESA Holding
8. Assemblée générale ordinaire de l'AIDE
9. Assemblée générale ordinaire de la SPI
10. Marché de fournitures - Acquisition de 5 photocopieurs multifonctions avec contrat de maintenance - Approbation des conditions et du mode de passation
11. Vérification de l'encaisse du Directeur financier - 4ème trimestre 2024
12. Contrat Rivière Meuse Aval - Programme d'actions 2026-2028 - Décision
13. POLLEC - Plateforme Locale de Rénovation Énergétique Meuse-Condroz-Hesbaye lancée par Maillages-Conférence des Élus - Participation
14. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

15. Grade légal - Nomination à titre définitif du Directeur général
16. Personnel enseignant - Congé pour prestations réduites d'une institutrice maternelle (13 périodes) - Décision
17. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire pour 26P - Ratification
18. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire pour 13P - Ratification
19. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice primaire à titre temporaire pour 20P - Ratification
20. Personnel enseignant - Désignation d'un instituteur primaire à titre temporaire pour 24P - Ratification

21. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire pour 13P - Ratification
22. Personnel enseignant - Désignation d'une institutrice maternelle à titre temporaire pour 26P - Ratification

Par le Collège,

Le Directeur général,

François PAERMENTIER



Le Bourgmestre,

Henri CHRISTOPHE